



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P244\_2021

Date : 22/07/2021

**OBJET : TRAVAUX FOURNITURE ET POSE POUR MISE A NIVEAU SUPERVISION STEP  
LES RIVIERES QUERQUEVILLE**

### Exposé

Le pilotage de la station d'épuration Les Rivières à QUERQUEVILLE est entièrement automatisé. L'architecture de contrôle commande est composée d'automates Schneider Prémium et d'une interface homme machine appelé superviseur qui permet la visualisation de l'état des équipements, des valeurs mesurées, du réglage des paramètres de fonctionnement et des différentes alarmes.

Lors du projet de réhabilitation, la société OTV/CAD.eau a fait le choix d'un logiciel de supervision PCVUE. Le matériel informatique doit être remplacé et les évolutions technologiques imposent la mise à niveau du progiciel actuel.

La mise à niveau nécessite notamment de vérifier le paramétrage des vues et de modifier la programmation pour conserver l'intégralité des fonctionnalités initiales. La gestion des protocoles de dialogue et l'organisation des échanges répondent à un standard développé par la société OTV/CAD.eau. Certaines fonctionnalités sont protégées et donc inaccessibles.

Cette phase peut nécessiter des modifications dans les programmes automatés et dans la programmation PCVUE développés par la DSI de OTV/CAD.eau.

Les travaux comprennent notamment :

- la fourniture d'équipements informatiques,
- la suppression de 2 automates obsolètes (API1 et API4) remplacés par des racks déportés et reprogrammation dans l'API2, leurs configurations, toutes les modifications de câblage des installations dans les armoires électriques,
- les essais sur sites du bon fonctionnement du process.

Etant donné, la propriété intellectuelle de la programmation des automatés et du superviseur, les modifications sur des automatés existants et l'impact que pourrait avoir ces modifications sur le fonctionnement du process, l'intégralité de la prestation de remise à niveau de la

supervision et des automates obsolètes de la step Les Rivières sera faite par la société OTV/CAD.eau constructeur de la station pour un montant global de 43 049,00 € HT.

Aussi, il est proposé de signer le marché avec l'entreprise OTV/CAD.eau, 151, avenue des Ayalades, Immeuble Georges Sand, 13015 MARSEILLE pour un montant de 43 049 € HT soit 51 658,80 € TTC.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2021\_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article L2122-1 et R2122-3,

### **Décide**

- **De signer** le marché public de travaux relatif à la mise à niveau de supervision de la step les rivières à Querqueville avec la société OTV/CAD.eau (13015 MARSEILLE) pour un montant de 43 049 € HT, soit 51 658,80 € TTC.
- **De dire** que le marché débute à compter de la date de notification.
- **De dire** que la dépense se fera sur le budget assainissement, enveloppe 68.
- **D'autoriser** le Vice-président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**